Caisse nationale de l’assurance maladie

**Décision portant délégation de signature du directeur général de la Caisse nationale de l’assurance maladie**

NOR : SFHX2630458S

Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins.

Le directeur général, M. Thomas FATÔME, délègue sa signature à un agent de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION ET À L'ORGANISATION DES SOINS (DDGOS)
DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS (DOS)
DÉPARTEMENT DES ACTES MÉDICAUX (DACT)

Mme **Marine JEAN-BAPTISTE**
Décision du 10 septembre 2026

Délégation de signature est accordée à Mme Marine JEAN-BAPTISTE, secrétaire générale du Haut Conseil des nomenclatures au sein de la Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins - Direction de l'offre de soins - Département des actes médicaux (DDGOS/DOS/DACT), pour signer, à compter du **1er septembre 2026** :

- la correspondance courante émanant du Haut Conseil des nomenclatures, à l'exclusion :
  - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires,
  - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général, le/la directeur(trice) délégué(e) à la gestion et à l'organisation des soins ou par le/la directeur(trice) de l'offre de soins ;
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux indemnisations et déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent tant pour le Haut Conseil des nomenclatures (HCN) que pour la Commission de hiérarchisation des actes professionnels (CHAP) et les instances qui interviennent dans le cadre de la révision de la nomenclature ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le Haut Conseil des nomenclatures.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Signé : Thomas FATÔME, directeur général.